

COMMUNE DE SIBIRIL – CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13/12/2019 – 19H30 - salle de la mairie
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1 – AFFAIRES FONCIERES /VOIRIE – acquisition terrain à Creach ar Lia (succession PHILIPPE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les conditions de cession de la parcelle AC 72 données par les services fiscaux,
- décide de demander à Me Sophie BIZIEN, Notaire à St Pol de Léon l'acte de vente, tous frais à charge de la commune,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

2 - AFFAIRES FONCIERES – cession des parcelles AC 495-498-500 à Kérespont

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de céder ces 3 parcelles à Monsieur Sébastien GUILLERM moyennant le prix de 1,40€ le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par Me Sophie BIZIEN, Notaire à St Pol de Léon, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- précise que les frais d'établissement et d'enregistrement de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

3 – FINANCES – SUBVENTIONS COMMUNALES – demande de l'OCA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1000€ à l'association communale OCA.

4 – FINANCES – BUDGET 2019 – décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°1 au budget principal 2019 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 0€ et en section d'investissement à la somme 4000€

5 - AFFAIRES MARITIMES/FINANCES - REHABILITATION DU FEU D'ENTREE – subvention DETR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à solliciter un financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux-programme 2020 sur la base du plan de financement présenté pour les autres fonds,
- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget 2020.

6 – INTERCOMMUNALITE/HLC/TRANSFERT DE COMPETENCE – animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) – adhésion de Haut Léon Communauté (HLC) au Syndicat des Eaux du Bas Léon

Le Conseil Communautaire de HLC, dans sa séance du 23/10/2019 a proposé à l'unanimité des membres présents de saisir l'avis des Conseils Municipaux des communes membres pour :

- ① - d'une part, le transfert de la compétence liée à l'item 12 – ART L211-7-12 du Code de l'Environnement « Animation et Concertation dans le domaine de la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques – Animation SAGE » à l'échelon communautaire ;
- ② - d'autre part, l'adhésion de HLC au Syndicat des Eaux du Bas Léon .

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, émet un avis favorable sur les deux points de cette proposition.

7 - INTERCOMMUNALITE/SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT CLEDER SIBIRIL– Rapports annuels sur le prix et la qualité des services

Les rapports annuels 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif transmis par le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de Cléder et Sibiril sont présentés au Conseil Municipal.

Ces rapports sont publics et consultables en mairie par toute personne en faisant la demande.

8- PERSONNEL – CDG29 - Accès aux missions facultatives proposées par le CDG29 - Actualisation de la « convention-cadre »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de la nouvelle « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de gestion du Finistère,
- autorise le Maire à signer ladite convention.

9- FINANCES – INTERCOMMUNALITE – HAUT LEON COMMUNAUTE (HLC) - attribution de compensation prévisionnelle 2020 et régularisation de la participation 2019 pour l’instruction des autorisations du Droit du Sol (ADS)

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve les montants de l’attribution de compensation prévisionnelle 2020 (-21 244€) et de la régularisation « ADS 2019 » (-1 775€).

10- FINANCES/VOIRIE – campagne d’élagage des arbres

Le conseil Municipal, à l’unanimité, autorise le Maire à facturer les travaux d’élagage par répartition du coût global des travaux « au temps passé sur chaque parcelle ».

11- FINANCES/VOIRIE – effacement de réseaux à Port Neuf

Le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- accepte le projet de réalisation des travaux d’effacement des réseaux Basse Tension, Eclairage Public et Télécom à Port Neuf.
- accepte le plan de financement présenté et le versement de la participation communale estimée à 45 467,00 euros,
- s’engage à inscrire les crédits correspondants au budget 2020,
- autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d’ouvrage unique autorisant l’intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF et ses éventuels avenants,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l’opérateur de réseau de télécommunication Orange.

AFFICHÉ LE 18/12/2019 – *le compte-rendu intégral des décisions du Conseil Municipal est affiché sur le panneau d’affichage intérieur de la mairie*

certifié conforme,

Sibiril le 18/12/2019

Jacques EDERN
Maire